

TARIFS



LIGNES EXPRESS, NAVETTES
ET SUBSTITUTION

TRANSPORT DE PROXIMITÉ

Vendu à bord des véhicules **manéo**



Billet à l'unité* → **2,30€**
Quel que soit le trajet



Carte 12 trajets* → **23€**
12 trajets au prix de 10 !
Sans date limite d'utilisation et non
nominative

* Gratuit pour les enfants de - 4 ans / correspondance possible avec le même titre pendant 1 heure.



Délivrés par le conseil
départemental - service **manéo**
(après inscription préalable)

Abonnements TEMPO

- ▶ **Hebdomadaire → 17 €**
(valable du lundi au dimanche)
- ▶ **Mensuel → 52 €**
(valable du 1^{er} jour du mois indiqué jusqu'à la fin du mois)
- ▶ **Trimestriel → 124 €**
(valable du 1^{er} jour du mois indiqué pendant 3 mois)
- ▶ **Annuel → 463 €**
(valable du 1^{er} jour du mois indiqué pendant 12 mois)

Bon à savoir

À déduire sur les
abonnements ci-contre :
- 50 % de réduction pour
les - de 26 ans
- 50 % de prise en charge
par votre employeur

IMPRIMERIE * dpc * communication * Photo iStock * Impression : conseil départemental de la Manche - Juillet 2016 MANCHE DURABLE

Navettes

manéo EXPRESS

EN CORRESPONDANCE
AVEC LA LIGNE 8
MORTAIN ↔ AVRANCHES

Horaires valables
jusqu'au 7 juillet 2017



Lignes express,
navettes et
substitution

Transport
de proximité

Transport
scolaire

INFORMATIONS & RÉSERVATIONS

N° Vert 0 800 150 050

(appel gratuit depuis un poste fixe)

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h

transports.manche.fr

manéo
EXPRESS

AU QUOTIDIEN,
LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL
VOUS TRANSPORTE

LA MANCHE
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

PRINCIPES DES NAVETTES



→ **1 aller/retour par jour**, du lundi au vendredi (les lieux d'arrivée et de départ et les horaires sont fixes : cf fiche-horaires ci-contre),



→ la **réservation**, sous réserve de places disponibles, est **obligatoire** au plus tard la veille du départ, avant 16 h (le vendredi pour un déplacement le lundi),

au  **N° Vert 0 800 150 050**
(appel gratuit depuis un poste fixe)
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h

→ l'**horaire** de prise en charge est **confirmé** à l'usager **la veille** du départ, après 16 h (le vendredi pour un trajet le lundi),

→ la **prise en charge** se fait à la **mairie** de la commune (sauf pour les personnes à mobilité réduite qui sont prises en charge à leur domicile) et **la dépose** au **point d'arrêt de rabattement** de la ligne,

→ dans les cars, l'usager est alors libre de profiter des points d'arrêt desservis par la ligne et inversement pour le retour,

→ les communes desservies par un point d'arrêt de ligne ne bénéficient pas de ce service.

* Consulter les autres points d'arrêt et horaires sur la fiche-horaire de la ligne 2 sur transports.manche.fr

Horaires de la navette Manéo Express en correspondance avec la ligne 8

Votre bassin de vie :	La navette vous prend en charge (à l'aller) ou dépose (au retour) à la mairie de :		Elle vous dépose ou reprend au point d'arrêt de la ligne :		Vous arrivez ou repartez de :
CC AVRANCHES – MONT-SAINT-MICHEL Isigny-le-Buat	Isigny-le-Buat (Chalendrey, Isigny-le-Buat, la Mancellière, le Mesnil-Bœufs, les Biards, Montgothier, Montigny, Naïtel, Vezins)	aller →	Le Mesnil Thébault, carrefour des Biards à 7h46	→	Avranches* à 08h30
		retour ←	Le Mesnil Thébault, carrefour des Biards à 18h03	←	Avranches* à 17h20
CC AVRANCHES – Le Mont St Michel Pontorson – Le Mont St Michel	Aucey-la-Plaine Beauvoir Huisnes-sur-Mer Le Mont-Saint-Michel Pontorson (Macey, Pontorson, Vessey) Sacey Servon Tanis	aller →	Pontaubault, Mairie à 08h07	→	Avranches* à 08h30
		retour ←	Pontaubault, Mairie à 17h42	←	Avranches* à 17h20
CC DU CANTON DE ST HILAIRE DU HARCQUËT HARCQUËT	Buais-les-Monts (Buais, Saint-Symphorien-des-Monts) Grandparigny (Chèvreville, Martigny, Milly, Parigny) Lapenty Les Loges-Marchis Le Mesnillard Moulines Saint-Brice-de-Landelles Saint-Hilaire-du-Harcouët (Saint-Martin-de-Landelles) Savigny-le-Vieux	aller →	Saint-Hilaire-du-Harcouët, Mairie à 07h32	→	Avranches* à 08h30
		retour ←	Saint-Hilaire-du-Harcouët, Mairie à 18h17	←	Avranches* à 17h20
CC DE SAINT-JAMES SAINT-JAMES	Argouges Carnet La Croix-Avranchin Hamelin Montanel Montjoie-Saint-Martin Saint-Aubin-de-Terregatte Saint-James Saint-Laurent-de-Terregatte Saint-Senier-de-Beuvron Vergoncey Villiers-le-Pré	aller →	Ducey, Plat d'Étain à 07h16	→	Avranches* à 07h48
		retour ←	Ducey, Plat d'Étain à 17h51	←	Avranches* à 17h20
CC DU MORTAINAIS La Sétune	Barenton Ger Le Teilleul (Ferrières, Heussé, Husson, Le Teilleul, Ste-Marie-du-Bois) Saint-Cyr-du-Bailleul St-Georges-de-Rouelley	aller →	Saint-Hilaire-du-Harcouët, Mairie à 07h32	→	Avranches* à 08h30
		retour ←	Saint-Hilaire-du-Harcouët, Mairie à 18h17	←	Avranches* à 17h20
CC DU MORTAINAIS Mortain	Mortain Bocage (Bion, ND-du-Touchet, St-Jean-du-Corail, Villechien) Romagny Fontenay (Fontenay) Saint-Barthélémy St-Clément-Rancoudray	aller →	Mortain, Office de tourisme à 07h12	→	Avranches* à 08h30
		retour ←	Mortain, Office de tourisme à 18h38	←	Avranches* à 17h20